Décembre 2000

N° 55

CONTRATOM

CONTRATOM et la Coordination Energie en action devant Digiplex à Meyrin

Photos: Olivier Vogelsang

Edito

Victoire par 1 à 1 !

C'est l'étrange titre que l'on pourrait proposer si on analysait l'actualité antinucléaire, européenne, suisse et même genevoise. En effet, de grands succès ont été annoncés dans les médias (abandon du nucléaire en Allemagne, en Suisse, etc), annonces qui ont cependant été suivies de correctifs *: «abandon, oui, mais pas tout de suite, d'ici quelques années, enfin plutôt quelques décennies…»* De quoi attendre quelques Tchernobyl… et produire encore des milliers de tonnes de déchets radioactifs dont personne ne sait que faire.

Même à Genève, où la situation pourrait sembler «*bétonnée*» en notre faveur, rien n'est simple. L'article 160C est bien inscrit dans la Constitution, mais d'aucuns freinent des quatre fers, pour ne pas dire des deux genoux… Ainsi, par exemple, suite à la réponse à la consultation fédérale dont nous vous parlions dans notre numéro 54, Genève s'est retrouvée classée par la Confédération dans les «*cantons pronucléaires*» ! (Voir l'article d'Anne-Cécile en pages 8-9.)

Heureusement, nous avons pu faire entendre notre/votre voix, et la Tribune de Genève a publié le gros titre suivant «*ContrAtom avait raison, Robert Cramer avait tort !*», ce qui n'est pas désagréable même si M. le Conseiller d'Etat Robert Cramer a été un militant de longue date du mouvement antinucléaire. Fallait-il le laisser «*dérailler*» parce qu'il est des nôtres ? Sans aller jusqu'à dire «*Qui aime bien, châtie bien !*», nous avons jugé, au contraire, qu'il aurait été malsain de se taire, dans l'intérêt de tous.

Le même principe s'applique dans une affaire de consommation électrique monstrueuse, qui menace de réduire à néant toute la politique de l'énergie à Genève, ne manquez pas à ce sujet notre dossier ci-contre.

Bref, la victoire contre le nucléaire, si elle est bien réelle aujourd'hui au niveau du renoncement à la construction de nouvelles centrales, n'est pas acquise tant que l'on prolonge les centrales existantes, et tant que l'on continue à gaspiller cette énergie précieuse qu'est l'électricité…Il y a encore beaucoup à faire et nous avons besoin de votre appui pour espérer le 2 à 1 !

Philippe Gobet

Sommaire

Edito.....p.2
Dossier Digiplex & Co:
Do you speak 160C ?
.....p.3-5
Loi néolibérale:
«Entraves techniques» à la politique énergétique p.6
LME:
La loi sur le marché del'électricité est inacceptable p.6
SIG :
Green Marketing ? p.7
Loi sur l'énergie nucléaire:
Le Conseil d'Etat fait amende honorable (enfin presque)
.....p.8-9
International:
- Yellow sub radioactif ...p.10
- Bure, quoi de neuf ? p.10
- Superphénix, vraiment fini ? p.11
- Dampierre, vous connaissez ? p.11

Allemagne :
«Consensus» et fausse sortie.....p.12
Vote du 24 septembre :
Les états d'âme d'un initiant.....p.13
CERN :
David contre Goliath.....p.14-15
Pétition de ContrAtom et expertise indépendante au suite p.15
Divers :
Déchets nucléaires en Russie p.16
Brochure «Sortir du nucléaire».....p.16
Site WEB p.16

Abonnement : 30 Fr.
Cotisation annuelle : 40 Fr.
Soutiens : 60 Fr. ou plus....

ContrAtom
C.P. 65 - 1211 GENEVE 8
CCP: 12-13446-0
Tél-Fax : 022 740 46 12
E-mail : info@contratom.ch
Site web en construction:
www.contratom.ch

Ont participé à la réalisation de ce numéro:

Raymond BEFFA
Philippe GOBET
Chaïm NISSIM
Philippe PROGIN
Anne-Cécile REIMANN
Cyril SCHÖN-BÄCHLER
Pierre VANEK

Tirage 1350 ex.
Imprimerie du Lion
1203 GENEVE

Débauche de mégawatts contre-nature

Do you speak 160C ?

La controverse autour de la position du gouvernement genevois sur le projet de Loi fédérale atomique à peine calmée, nous avons dû invoquer à nouveau l'article antinucléaire de la constitution (160C) à propos de l'autorisation de construire accordée à fin octobre par le Canton à une *start-up* informatique musclée entreprenant d'implanter l'un de ses centres d'hébergement internet, potentiellement bien trop gourmand en électricité - à Meyrin - dans les ex-locaux de l'entreprise Filinter.

En fait, cette autorisation - octroyée à la société *Digiplex* dans le cadre de ce qu'elle nomme son «*agressive roll-out*» en Europe - et contre laquelle ont recouru officiellement les organisations comme le WWF et CONTRATOM, regroupées dans la *Coordination Energie*, est la pointe émergente d'un iceberg. Ce sont en fait quatre ou cinq sociétés de la branche qui envisageraient des implantations du même type. La suivante - LDCOM [2] - a loué les locaux du cigarettier *BAT* aux Acacias, pour y créer son centre.

50% de plus...

Le feuilleton démarre cet été: des informations «*incroyables*», au sens strict, circulent alors à Genève sur des demandes électriques à venir, émanant d'entreprises actives à l'interface informatique/télécoms, et dont le total cumulé atteindrait environ 200 MW de puissance, de l'ordre de 50% de celle alimentant - en pointe - le Canton de Genève tout entier!

Courant juin en effet, les élu-e-s membres de la commission de l'énergie du Grand Conseil sont alertés par le responsable de l'*Office cantonal de l'énergie* (OCEN), sans que des chiffres ou un calendrier clairs ne soient disponibles à ce stade, sur ce développement de nature à *dynamiter* toutes les mesures de politique de l'énergie dans le domaine électrique.

Rappelons que l'article 160C de la Constitution genevoise prévoit en toutes lettres une politique de l'énergie fondée sur la conservation de celle-ci et le développement prioritaire des renouvelables.

...ou 10% de moins ?

La *Conception générale de l'énergie* votée dans ce sens par le parlement genevois[3] prévoit quant à elle - notamment par l'encouragement de programmes dits de «*gestion de la demande*» ou DSM[4] - des objectifs de baisse de la consommation électrique de 10% à l'horizon 2005 et de 20% en 2010 !

- suite en page 4 -

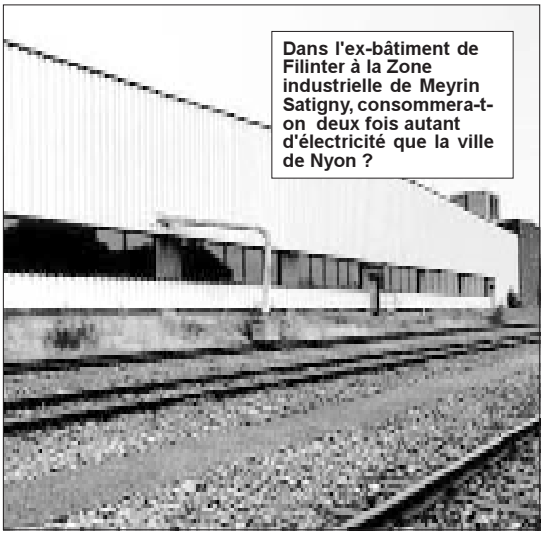

Dans l'ex-bâtiment de Filinter à la Zone industrielle de Meyrin Satigny, consommera-t-on deux fois autant d'électricité que la ville de Nyon ?

«D'énormes niveaux de puissance électrique...»

Le *Financial Times* du 30 octobre dernier annonçait que la société *Digiplex* (anciennement *Hubco S.A.*) - fondée au Luxembourg par un entrepreneur norvégien nommé Geir Ramleth, mais basée à Zurich, et dont le 60 à 70% des actions seraient aux mains de deux sociétés américaines de capital-risque (*Carlyle Group* et *Providence Equity Partners*) - venait de réussir à lever plus de 200 millions de dollars de couverture financière (notamment avec la *Deutsche Bank*) pour ses opérations qui comprennent la mise en place de cinq «Hôtels Internet».

Qualifiés de *Megaplexes* dans le jargon de la compagnie, ces centres d'hébergement et de raccordement de services Internet pour des tiers, devaient être opérationnels à Francfort, Genève, Milan, Oslo et Munich «*avant la fin de l'année*».

La compagnie affirme vouloir profiter de la conjonction en Europe entre «*libéralisation*» des télécoms et explosion d'Internet.

Sur le plan électrique cette société annonçait cet été un «*accord stratégique*» avec une la compagnie dénommée *Lectrix* (émanation notamment de *Siemens*) pour que celle-ci gère cet aspect de son activité dont *Digiplex* reconnaissait dans un communiqué du 30 août qu'elle nécessitait «*d'énormes niveaux de puissance électrique*», non seulement comme source « primaire » mais également pour assurer l'ininterruptibilité de l'approvisionnement.

Visite de militant-e-s antinucléaires à Meyrin le 22 novembre dernier pour dire à Digiplex: «STOP AU GASPILLAGE ENERGETIQUE»

Début juillet notre association - qui doute encore quant à l'ampleur du phénomène - décide, à son AG annuelle, de plancher sur la question de ces «*opérateurs télécoms*» dont le spectre hante l'avenir énergétique du Canton et de rassembler les données pour monter au front le cas échéant.

En septembre, dans le même sens, la *Commission énergie* du Grand Conseil invitait - pour les entendre - des membres de la *Commission cantonale de climatisation* (appelée à confirmer l'interdiction constitutionnelle de la climatisation ou à accepter qu'on y déroge par exception) présidée par un délégué de l'OCEN. Cette commission était en effet appelée à examiner les projets en question, puisque chacun de ceux-ci implique une «*climatisation*» surpuissante pour évacuer ses rejets thermiques massifs.

Un cas ca ...tastrophique

Un cas «*type*» a été présenté alors pour une installation de cette nature: environ 35 MW de puissance installée pour les ordinateurs et une climatisation exigeant une puissance électrique de l'ordre de 5 MW, soit en tout 40 MW par centre.

Lors de cette première séance de travail «*parlementaire*» sur cet objet, les éléments d'une position minimum s'étaient - semble-t-il - dégagés, autour de l'idée d'une intervention de l'Etat cantonal, visant à garantir que les installations en question soient optimisées sur le plan énergétique, en clair que toutes les économies possibles aient été faites et que cela soit démontré, ainsi que sur l'idée qu'il faut s'assurer - en cas de consommations reconnues comme «*incontournables*» - que celles-ci soient fournies de source renouvelable, à trouver en principe du côté de l'hydraulique. Un suivi, sur le plan de l'information - encore d'un vague extrême à ce stade - devait être fait auprès de la commission de l'énergie avant la fin de l'année.

Or depuis lors, comme relevé dans des interpellations lors de la séance du Grand Conseil[5] à mi-novembre et mis sur la place publique le 22 du même mois par notre point-presse avec la *Coordination Energie* tenu lors d'un de ces rassemblements où fleurissent les panneaux jaunes d'Anne-Cécile (v. photos en une), les événements se sont précipités de manière non maîtrisée. Ceci avant que la commission parlementaire s'étant saisi de l'affaire n'ait été informée ou ait pu poursuivre ses travaux.

Un verrou saute...

En effet, l'autorisation de construire à été délivrée le 23 octobre à *Digiplex*, s'appuyant sur un préavis favorable de la *commission cantonale de climatisation*, délivré hâtivement le 10 octobre, sans concertation, et surtout sans que l'installation projetée ait subi un *audit* énergétique indépendant et crédible, de nature à identifier des économies possibles. En clair, le «*verrou*» légal - et même constitution-

La lettre ci-dessous est traduite de l'original en anglais!

CONTRATOM

Digiplex SA
Stampfenbachstrasse 131
8006 ZURICH

Genève, le 7 novembre 2000

Concerne: vos plans pour une installation à Genève (12 rte des Moulières, Meyrin)

Messieurs,

Nous sommes une organisation écologique, reconnue d'utilité publique par l'Etat de Genève, active dans le domaine des économies d'énergie et dans le mouvement antinucléaire à Genève, au cours des vingt dernières années. Grâce à notre mouvement la population genevoise a voté un amendement à notre Constitution, l'art. 160 C, qui interdit les centrales nucléaires et exige une stricte politique de conservation de l'énergie.

Nous bénéficions d'un large soutien populaire. Sur le plan fédéral en 1990 ont été adoptés deux articles constitutionnels: l'un sur l'utilisation rationnelle de l'énergie, l'autre un moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires. Qui plus est, la nouvelle Constitution Suisse, adoptée il y a un an, pose le développement durable comme étant l'un des objectifs nationaux principaux (art. 2).

Vous comprendrez donc aisément que nous avons été préoccupés et inquiets par les nouvelles à propos de l'équipement de votre bâtiment avec une alimentation électrique de 40 MW. Une puissance ENORME, égale à 10% de la puissance maximum consommée par le canon de Genève tout entier.

En tant que citoyen-ne-s et écologistes nous ne pouvons accepter un tel projet sans qu'au moins trois conditions préliminaires ne soient satisfaites:

1. Information du public

Nous avons dû consacrer pas mal d'efforts pour simplement rassembler quelques unes des informations pertinenetes à propos de votre projet. Nous sommes arrivés à la conclusion que personne. Au divers échelons de l'Etat de Genève ou des SIG (la compagnie publique d'électricité) ne connaît ni ne comprend réellement votre projet sur le plan énergétique. Il est drôle qu'à l'époque d'Internet et à l'aube d'une ère dite de l'information la *glasnost* ne soit pas à l'ordre du jour.

2. Maximisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie

Aucun gros raccordement de 40 MW ne devrait être projeté sans avoir d'abord étudié toutes les voies et moyens possibles pour réduire la puissance et la consommation d'énergie de l'installation. Nos informations sur cet aspect de votre projet sont alarmantes : votre évaluation de 1 kW par m2 nous semble excessive et dépassée. La maximisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie pourrait se montrer hautement productive, de nature à profiter de manière significative tant à votre compagne qu'à l'environnement. Dans le but d'atteindre cet objectif commun une équipe indépendnate d'ingénieurs et d'experts devrait être mise au travail immédiatement.

3. Energie renouvelable

De plus, une compagnie moderne la vôtre devrait être en mesure de se présenter comme étant pleinement compatible avec le développement durable. L'utilisation exclusive d'énergie renouvelable, en particulier de source hydroélectrique, est l'une des conditions élémentaires pour atteindre cet objectif. C'est pourquoi des dispositions contractuelles vérifiables, garantissant que vous serez fournis, dans le long terme, avec de l'énergie électrique de source renouvelables, sont une nécessité évidente.

Nous attendons impatiemment une réponse sur les points évoqués dans cette lettre et nous serions naturellement heureux de rencontrer des représentants de votre firme pour discuter ces questions. Sincèrement vôtres, pour CONTRATOM :

Anne-Cécile Reimann

Raymond BEFFA (Président) ***Anne-Cécile REIMANN (Vice-présidente)***

Copies à: Digiplex Londres et Meyrin, Gérard Fatio président et Raymond Battistella directeur général des SIG, Guy-Olivier Segond président du Conseil d'Etat, Robert Cramer président du DIAEE, Laurent Moutinot président DAEL.

nel - constitué par le préavis sur la climatisation a été bradé - en secret et sans contrepartie - ceci pourtant sous le «*règne*» d'un magistrat vert, Robert Cramer, qui n'était - comme dans le cas de la Loi fédérale sur le nucléaire - pas assez ...au courant!

Coïncidence dans l'ordre du «*faites ce que je dis, pas ce que je fais...*» c'est le lendemain de cette décision anti-écolo au possible d'une instance étatique - soit le 11 octobre - que le même gouvernement genevois déposait un projet de loi disposant que «*l'ensemble des activités des pouvoirs publics s'inscrit dans la perspective d'un développement de la société, à Genève et dans la région, qui soit compatible avec celui de l'ensemble de la planète et qui préserve les facultés des générations futures*» !

Mais en dernier recours...

L'autorisation à *Digiplex* a entraîné le recours «*préventif*» (et entraînant un effet suspensif bloquant tous les travaux à Meyrin) évoqué, qui a incité le DIAEE [6] à se porter comme *go-between* d'une négociation qui devrait conduire à une rencontre avec les responsables de *Digiplex*, lors de laquelle les recourants devraient réaffirmer la triple position - polie mais ferme - formulée par ContrAtom dans notre lettre du 7 novembre à cette société *(v. encart ci-contre)*. Faisant le travail d'autorités «*absentes*», ContrAtom y revendiquait:

- l'information du public et une *glasnost* sur l'ensemble du projet et ses incidences énergétiques.
- une maximisation de l'utilisation rationnelle de l'énergie dans l'installation, passant par une expertise indépendante.
- des garanties contractuelles pour un approvisionnement fondé sur des contrats «*hydrauliques*».

Parallèlement, le Grand Conseil a été saisi du projet de budget des *Services Industriels de Genève* (SIG). Or ce document contient un élément énergétiquement inquiétant: une prévision de hausse de la consommation électrique de 5.8%! (Dont le 50% environ serait liée aux télécoms.) Le caractère problématique de ce *boom* n'a pas échappé aux SIG eux-mêmes, qui ont décidé en principe de lancer un service de DSM pour contribuer à y répondre dans l'esprit de la politique cantonale de l'énergie.

Un signal indispensable

Du côté «*gauche/verts*» du Grand Conseil, il a été décidé que le budget des SIG ne saurait être approuvé sans un signal du parlement - clair et simultané - allant dans le sens de la gestion (à la baisse!) de la demande.

Dans le RER pour la Zimeysa... Des antinucléaires revendiquant, en train et avec entrain, ...un train de mesures d'économies d'énergie.

Sur le plan de la mise en oeuvre concrète de la politique de l'énergie par l'Etat, ainsi que sur celui des instruments législatifs et concrets de celle-ci, ces dernières semaines ont aussi montré qu'il y avait lieu de resserrer sérieusement les boulons.

C'est dans ce sens que des député-e-s de l'ADG, du PS et des Verts ont déposé une motion (dont nous reproduisons les invites dans l'encadré à ci-contre à droite) à débattre lors de la prochaine séance utile du parlement. Ce débat s'annonce chaud, les libéraux ayant préparé le terrain lors de la sesion à fin novembre par plusieurs interpellations, dénonçant l'intervention de ContrAtom en général, soi-disant inadmissible et « *contre*

Proposition de motion pour une gestion de la demande en matière électrique conforme aux objectifs environnementaux de la politique cantonale de l'énergie

Le GRAND CONSEIL de la République et Canton de Genève (...)

invite fermement le Conseil d'Etat :

- à considérer que la mise en oeuvre effective de la politique cantonale de l'énergie est un des grands chantiers prioritaires sur lesquels il se doit de s'engager, d'engager des moyens et d'obtenir des résultats.
- à poursuivre et à accentuer les efforts entrepris pour arriver à des solutions de réduction de la demande et à des garanties contractuelles à long terme quant à l'approvisionnement en énergie de source renouvelable en ce qui concerne les implantations des centres informatiques évoqués ci-dessus.
- à intervenir auprès des SIG pouror veiller à ce que cette entreprise de service public - qui est un acteur clé de notre politique énergétique - mette en place et rende opérationnel dans les meilleurs délais un service consacré à la gestion de la demande (DSM).
- dans le même esprit, à intervenir auprès des SIG, pour que cette entreprise aille de l'avant rapidement pour être en mesure de proposer à ses client-e-s des contrats d'approvisionnement en électricité fondés sur des sources à 100% renouvelables (notamment d'origine hydroélectrique)
- à soumettre à un examen critique l'ensemble du dispositif législatif cantonal et des procédures administratives touchant au domaine de l'énergie[8] et à proposer rapidement au Grand Conseil toutes les mesures nécessaires pour éviter les dysfonctionnements et renforcer l'efficacité de celui-ci.
- à se souvenir que l'article 160C de la Constitution est issu d'une initiative populaire approuvée par le souverain et intitulée l'«Energie, notre affaire» et à s'assurer que l'ensemble de la politique énergétique, tant au niveau de l'Etat que des SIG, se base sur une information complète au public et des comptes rendus aux citoyen-ne-s, ainsi qu'à leurs représentant-e-s à tous les niveaux.

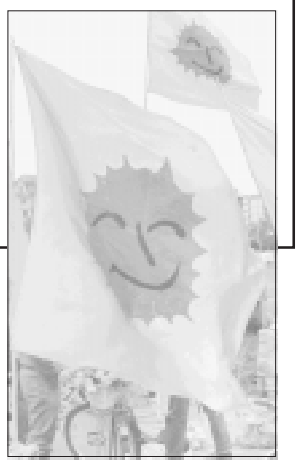

- suite en page 6 -

l'économie et l'emploi », ainsi que l'action «*subversive*» du soussigné en particulier, qui a eu l'outrecuidance de considérer son activité au parlement, avec CONTRATOM et au sein des organes des SIG, où il a été délégué par l'ADG précisément pour son pedigree antinucléaire, comme faisant partie d'un tout dont l'un des axes les plus forts est, bien entendu, l'exigence de l'application de l'art.160C de la constitution genevoise, issu du vote populaire sur une initiative intitulée, rappelons-le, l'«*Energie notre affaire*» !

Pierre Vanek

1 LDCOM filiale suisse de *Louis Dreyfuss Communications*
2 V. à ce sujet le rapport RD 319-A au mémorial du Grand Conseil genevois en passant par www.geneve.ch
3 DSM = *Demand Side Management.*
4 Par le soussigné et par Caroline Dallèves, verte.
5 Département de l'Intérieur, de l'Agriculture, de l'Environnement et de l'Energie présidé par R. Cramer

Tentative d'«entrave technique» néolibérale ...à la politique écologique

Lors de sa dernière séance le parlement genevois avait à traiter un projet de loi (PL 8215) que lui proposait le Conseil d'Etat autorisant ce dernier à adhérer à un «*accord intercantonal sur l'élimintaion des entraves techniques au commerce*».

Il s'agit, à l'échelle des cantons, d'adopter les recettes de l'OMC en matière de dérégulation. Le rapport à ce sujet du député libéral Olivier Vaucher a le mérite de la franchise. Relatant les propos d'une juriste du DAEL, il écrit que celle-ci «*signale* (...) *que la loi sur les constructions contient des dispositions relatives aux économies d'énergie qui sont devenues de véritables normes constructives. Si l'autorité intercantonale est amenée à légiférer en la matière et à adopter des normes moins sévères que les dispositions genevoises, le canton de Genève devra s'aligner sur ces normes.*»

Outre le fait que cette «*autorité*» appelée à «*légiférer*» sera composée de représentants cooptés d'Exécutifs et que sa «*législation*» échappera à tout contrôle populaire en étant soustraite au référendum, l'aveu est clair. Il s'agit d'une machine à déréglementer, notamment en matière de normes écologiques...

Si vous cherchiez - comme antinucléaire - une bonne raison de plus pour participer à la prochaine grande manifestation anti-néolibérale, par exemple à Davos contre le *World Economic Forum* le 27 janvier prochain, et bien vous avez trouvé.

Le Grand Conseil quant à lui, ou du moins sa majorité, a refusé de voter le projet en question ! *(pv)*

Digiplex dernière...

Au moment où nous bouclions ce numéro CONTRATOM recevait une réponse écrite de Digiplex à notre courrier publié en page quatre.

- **Côté positif**: L'entreprise accepte officiellement de discuter avec nous. Elle nous annonce en outre qu'elle travaille «*à de profonds remaniements de son projet*» dont «*la taille a été réduite, ce qui limitera de manière importante la quantité d'énergie demandée*». Tant mieux!

- **Côté négatif:** *Digiplex* cherche à aparemment à dégager sa responsabilité en nous écrivant que «*la capacité électrique requise sera utilisée par nos locataires et non par Digiplex.*» Ficelle évidemment un peu grosse, en effet c'est bien *Digiplex* qui demande les autorisations ad hoc pour l'installation et la climatisation et qui garantit précisément à ses «*locataires*» que leurs «*besoins*» en puissance seront satisfaits tant en quantité qu'en qualité.

En outre, Digiplex cherche à nous persuader que ses activités «*n'induisent pas une consommation électrique supplémentaire*» (sic!) ceci au motif que «*les firmes qui s'installeront sur notre site de Meyrin réduiront d'autant la consommation de leurs anciennes implantations.*»

Thèse sur la stabilité de la demande qui est évidemment en contradiction parfaite avec le développement exponentiel de l'utilisation d'Internet qui fonde d'ailleurs les pronostics optimiste de l'entreprise quant à la marche de ses affaires et qu'on retrouve notamment ...sur le site web de Digiplex. Site web auquel on nous l'entreprise nous renvoie par ailleurs pour ce qui est de la «*transparence*» en arguant du fait qu'il offre une «*présentation complète de nos activités*». Ce qui est évidemment inexact!

Affaire à suivre...

La loi sur le marché de l'électricité (LME) est inacceptable

La loi votée par le Parlement durant la session des chambres en cours n'est autre que la libéralisation sauvage d'un service public: l'approvisionnement en énergie électrique.

Les débats l'ont montré, cette libéralisation n'a pour but que de faire baisser le prix de l'électricité en restructurant le marché. Le passage d'une logique de service public à une logique de l'actionnariat aura pour conséquences :

- des milliers de licenciements causés par la restructuration rapide de la branche;
- la remise en cause de la sécurité d'approvisionnement par réduction de tout investissement;
- le bradage des ouvrages et des réseaux publics de distribution financés par les collectivités publiques au profit des spéculateurs;
- le développement d'énergies polluantes, dont le nucléaire, au détriment des énergies renouvelables.

Les travailleuses et travailleurs soussignés, invitent les syndicats de la branche à mettre en œuvre tous les moyens, y compris le référendum pour combattre cette loi.

Dans ce sens ils mandatent les délégués du SSP des SIG et de Chancy-Pougny à défendre cette position lors de leur Conférence nationale de l'énergie du 19 décembre 2000 prochain.

Au moment où nous bouclons ce numéro, le vote final des chambres sur la LME n'a pas encore eu lieu. Mais selon toutes probabilités nous serons en campagne référendaire dès la rentrée de janvier.

Un rendez-vous «genevois» a d'ores et déjà été fixé, d'entente avec des collègues du Syndicat des Services Publics (SSP/Vpod), pour faire le point sur cette question et envisager le cas échéant la mise en route d'un comité *ad hoc* dans notre canton.

Nous nous retrouverons: **JEUDI 11 JANVIER à 18h30 dans les locaux du SSP** (6 Terreaux-du-Temple 3e ét.).

En attendant, nous publions ci-contre le texte d'une pétition du SSP soutenue par l'intersyndicale des Services industriels qui a déjà récolté des centaines de signatures parmi les employé-e-s de cette entreprise.

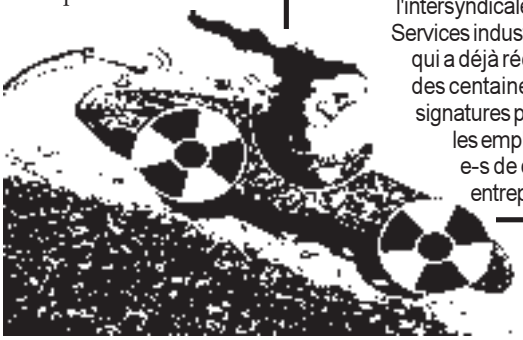

Green-marketing...

Le 2 novembre ContrAtom était reçu par les SIG, c'est-à-dire, selon leur nouvelle appellation, par « Les Energies de Genève » que d'aucuns ont rebaptisés ironiquement les « Energiques **» de Genève…**

Si la plaisanterie anti-fonctionnaires n'est pas nouvelle, ce qui l'était c'est que les SIG nous recevaient avec d'autres organisations, par la grande porte s'il vous plaît, en tant qu' «association environnementale», alors que par le passé nous les envahissions par la petite et n'étions pas forcément bienvenus…

«Energétiquement corrects»

Ironie des temps, nos revendications sont devenues «*politiquement correctes*», en tout cas en surface… La lettre d'invitation des SIG comptait d'ailleurs quinze (15 !) fois le mot «*environnement*», une insistance que nous-mêmes ne nous serions pas permis !

On ne peut que s'en féliciter naturellement… et pourtant je suis revenu de cette réunion plutôt en colère ! Pourquoi ?

Une entreprise «propre»...

Et bien prenons par exemple cette bourse solaire, cet exemple merveilleux d'engagement écologique d'une entreprise moderne et responsable. Il est tout de même intéressant d'entendre M. Battistella, nouveau directeur général des SIG déclarer avec beaucoup d'honnêteté, je cite de mémoire : «*Pour nous il s'agit uniquement d'une question d'image. Cette production est tout à fait marginale, mais il s'agit de donner une image propre à l'entreprise.*»

Et voilà tout est dit, le *green-marketing* concerne l'image du produit, mais à part cela *«il faut s'adapter, vous savez, la libéralisation, l'énergie moins chère que les gens pourront acheter ailleurs, et gnagnagna...»*

De plus, ce concept de bourse solaire est très intéressant... financièrement: il permet de faire face à l'exigence légale qui force les SIG à racheter le courant solaire produit à Genève à 85 ct. pour le revendre, normalement, à 25 cts, soit une perte, (quelle horreur !) Grâce à la «bourse», le courant solaire est acheté au même prix , mais revendu à 1 Fr… (au maximum), donc opération pratiquement blanche au niveau comptable. Et vous, moi, et tous ceux qui ont accepté de prendre des tranches solaires payent de leur poche, réduisant l'ampleur d'une politique de subventionement volontariste des renouvelables qui a pourtant été votée et qui devrait donc être assumée par l'Etat… ou les SIG, entreprise publique.

N'y a-t-il pas là une distorsion de la démocratie? Il ne suffirait plus de voter des lois, il faudrait confirmer (ou pas) avec son porte-monnaie… De plus, on aura avec ce genre de système des gens «*politiquement corrects*» ou tout simplement qui ont les moyens de se payer de l'énergie propre, et les autres qui pomperaient du nucléaire… Comme s'il s'agissait d'un problème individuel et pas de politique générale. Tout le monde serait content et… mais au niveau global rien n'aurait changé (40% d'électricité nucléaire)…

Rien n'est simple...

Malheureusement, rien n'est simple car cette bourse solaire permet effectivement, vu son succès, de stimuler la demande et donc l'offre en matière d'énergie solaire, et à défaut d'un engagement plus actif de l'Etat, la bourse solaire a un effet positif, même si sur le fond on a l'impression d'être un peu les dindons de la farce… Je m'explique à l'aide d'une comparaison : est-ce qu'on demande aux gens qui ont voté pour les FA/18 de les financer par des contributions volontaires afin d'éviter aux opposants de payer des impôts militaires ?

M. Battistella nous expliquait également que pour le futur, les prévisions ***pessimistes*** étaient une stagnation de la consommation, et les prévisions ***optimistes*** une augmentation de 2% par an… Alors que je signalais que c'était en contradiction avec la politique cantonale de BAISSE de la consommation d'électricité, M.Genoud de l'OCEN (Office Cantonal de l'Energie) venait au secours de M. Battistella (qu'il voit régulièrement, ça promet !) en nous confirmant qu'il est bien le spécialiste du double langage que l'on connaît: la baisse de la consommation qu'il place dans ses objectifs n'est qu'apparente (il l'a dit lui-même !) car c'est une baisse par habitant ou par entreprise, mais en tenant compte de sa Sainteté la Croissance Economique, il s'agit d'une hausse…

Produire plus...

De toute façon une baisse est considérée par M. Battistella comme «*déprimante pour ses employés*» (sic !), et risquant de provoquer du chômage… A notre avis, au contraire, les économies d'énergie ont un potentiel de créations d'emplois probablement plus élevé que la production d'énergie, la question étant de vendre mieux et non plus !

En matière d'énergie, M. Battistella s'est dit «intéressé» (à traduire par ignorant?) par les pratiques d'entreprises américaines qui équipent leurs clients d'appareils économes en énergie plutôt que de produire toujours plus, ce qui est très coûteux… «*On va y réfléchir, ce n'est pas impossible.*» Merci monsieur, rendez-vous en 2030…

A genoux devant la libéralisation...

Que conclure ? Les SIG mettent sur le papier des mots que l'on croirait sortis de la bouche d'un ContrAtomiste… mais sont bien obligés d'être à genoux devant la prochaine libéralisation de marché de l'énergie… Ils font des pas en avant, mais ne sortent pas de leur logique de producteur-qui-doit-produire-toujours-plus…

Quant à nous, nous demandons une vraie politique de développement durable, des paroles suivies d'actions concrètes, le respect de l'article 160C ainsi que de la Conception Cantonale de l'Energie, de l'électricité SIG vraiment propre, bref, une politique de l'énergie décidée démocratiquement… et non pas une belle image ayant pour seul but de se tailler une place dans les futurs marchés «libéralisés»…

Philippe Gobet

Le Conseil d'Etat genevois fait amende honorable (enfin presque)...

Vous ne savez pas la meilleure ? Genève est un canton pronucléaire ! Ça vous en bouche un coin, ça, non ? C'est pourtant bien ce que révèlent les résultats de la procédure de consultation de l'Office Fédéral de l'Energie au sujet de la nouvelle loi sur l'énergie nucléaire (LENu).

par Anne-Cécile

Dans le tableau récapitulatif, y'a pas à chiquer, Genève se trouve bel et bien classé dans les rangs des cantons en faveur du maintien de l'option nucléaire aux côtés de l'Association suisse pour l'énergie atomique, du Vorort, de la CEDRA, des Forces motrices bernoises exploitant Mühleberg, etc…plutôt qu'en compagnie des deux Bâles et du Tessin qui rejettent quant à eux cet aspect central de la nouvelle loi ! Nous voilà jolis !

Qui a donc bien pu nous fourrer dans un pétrin pareil ?

Notre Conseil d'Etat, pardi ! Avec le contenu de sa lettre à Berne en réponse à la procédure de consultation des autorités fédérales, lettre qui encense pratiquement le projet de loi pronucléaire, qui le trouve «nickel», mieux que nos initiatives «*Sortir du nucléaire*» et «*Moratoire-plus*», bref, faut appeler un chat un chat, une réponse franchement PRONUCLÉAIRE !

CONTRATOM s'en mêle...

Vous vous souvenez qu'à ContrAtom, dès que nous avions pris connaissance de ce courrier, nous étions montés au créneau pour dénoncer le caractère pronucléaire de la démarche du Conseil d'Etat. Le 31 août 2000, nous avions convoqué un point de presse devant l'Hôtel de Ville pour rendre publique une lettre ouverte adressée au Conseil d'Etat protestant contre son attitude en la matière et lui demandant de rectifier le tir. Dans le même temps, nous remettions au Grand Conseil photocopie de la pétition (munie de vos signatures) qui avait été déposée à Berne contre le projet du Conseil Fédéral, en lui demandant de bien vouloir exiger un correctif clair du Conseil d'Etat vis à vis de Berne.

A la suite de cette démarche, nous voilà convoqués par la Commission de l'Energie du Grand Conseil pour y être auditionnés le 6 octobre. Les membres de la Commission pensaient avoir à traiter une simple pétition antinucléaire, c'est donc avec étonnement qu'ils prirent connaissance de l'histoire de «*la double trahison*» (celle de Moritz Leuenberger avec sa loi pronucléaire et celle du Conseil d'Etat avec sa réponse tout aussi pronucléaire).

L'effet de surprise

Le moment le plus palpitant de l'audition fut celui où nous avons sorti de notre chapeau la publication des résultats de la consultation du projet de loi de Leuenberger, classant Genève dans les «*pronucs*». A ce moment précis de l'histoire, nous avons eu l'impression que Robert Cramer, présent dans l'auditoire, et ignorant jusque là les résultats de la consultation, était enfin en train de réaliser l'ampleur de la gaffe du Conseil d'Etat qu'il avait jusqu'alors cherché à défendre.

Il a pris la parole pour faire une déclaration solennelle à notre intention en se disant «*bouleversé*» par ce qu'on lui avait appris. Il s'est ensuite engagé à faire en sorte que le Conseil d'Etat écrive rapidement à Berne pour apporter un démenti. Ce qui fut fait, deux jours avant la séance plénière du Grand Conseil où «*l'affaire*», sur décision de la Commission de l'Energie, devait être débattue. Ah, la peur du gendarme !

Le 26 octobre, CONTRATOM recevait donc un courrier du Conseil d'Etat avec en annexe photocopie d'une lettre rectificative à l'intention de M. Leuenberger, dans laquelle, tout en mettant la faute de cette fâcheuse affaire sur l'«*interprétation*» soi-disant tendancieuse des services fédéraux, il annonce son opposition à la construction de nouvelles centrales, sa volonté de voir leur durée d'exploitation limitée (à 40 ans, tiens !), sa désolidarisation d'avec les pronucléaires les plus avérés, etc…Il demande en outre que cette correction soit adressée à tous les destinataires de la consultation fédérale !

Déception !

Cependant, qui ne peut, ne peut, sur bien des points la réaction du gouvernement reste en deçà de nos attentes. Par exemple, le nouveau texte envoyé à Berne ne demande pas l'arrêt immédiat du retraitement et il confirme un soi-disant

soutien de Genève aux possibilités d'expropriation pour de nouvelles centrales nucléaires, un comble!

Mais reprenons le cours des événements: en date du 27 octobre, l'affaire de «l*a double trahison*» est portée devant le Grand Conseil qui approuve la pétition de ContrAtom et la renvoie au Conseil d'Etat. La Commission de l'Energie va pour sa part se ressaisir du dossier et réagir sans doute sous forme de résolution lors d'une séance ultérieure.

Tout semble apparemment baigner ! Eh bien les copains, moi je vous dis que ce n'est pas le moment de lâcher ContrAtom, on a encore un sacré pain sur la planche. Ne comptons en tout cas pas sur le Conseil d'Etat pour faire de Genève un canton de lutte antinucléaire. Robert Cramer l'a clairement dit l'autre soir dans l'arène du parlement, répondant à notre vaillant défenseur le député Pierre Vanek qui suggérait que pour respecter vraiment l'esprit de la constitution genevoise, il faudrait mettre en batterie «*tous les moyens juridiques et politiques*» propres à mener le combat difficile conduisant la Suisse vers la sortie du nucléaire.

Or, ce manque d'engagement de notre gouvernement dans la lutte antinucléaire est particulièrement dangereux dans le contexte de la libéralisation du marché de l'électricité, au moment même où le canton de Genève va être confronté à des demandes de croissance massive de la puissance électrique installée (jusqu'à +50%) liées à l'arrivée de plusieurs projets de centres d'opérateurs télécom (voir article en p. 3).

La lutte encore et toujours

Amis de la résistance au nucléaire, retroussons nos manches ! Si nous voulons faire fermer Mühleberg et les autres, il va falloir mouiller nos chemises. Je vous rappelle en passant qu'en date du 2 octobre dernier, suite aux résultats de sa procédure de consultation, le Conseil Fédéral décidait de ne pas fixer de date pour l'arrêt de nos centrales. Elles pourront donc continuer de fonctionner aussi longtemps que leur sécurité sera «*assurée*» (c'est à dire jusqu'à que ça pète ?). «*Une fleur pour les barons de l'atome*» titrait la Tribune de Genève du 3 octobre et de poursuivre: «*La Suisse ne fixe pas l'arrêt de mort de ses centrales ...des rééquipements pour les maintenir à niveau seront autorisés (si c'est pas de l'acharnement thérapeutique !)... contrairement à l'Allemagne, la Suisse ne s'achemine pas vers une sortie du nucléaire*».

Quand je pense que dans ce même journal, au mois d'octobre 1998, juste après la conférence de presse de Moritz Leuenberger annonçant par monts et par vaux la sortie prochaine du nucléaire, on pouvait lire : «*L'énergie nucléaire en Suisse, c'est fini, le Conseil Fédéral a signé son arrêt de mort !*» Tu parles Charles, les belles promesses rendent les fous joyeux ! On ne le répétera jamais assez :

Alors on ne se perd pas de vue ! Promis ?

Anne-Cécile Reimann

Yellow submarine radoactif

Dans notre dernier numéro nous évoquions le naufrage du Koursk, sous-marin atomique de l'ex-marine soviétique. Or il n'y a pas qu'à l'Est que les sous-marins nucléaires connaissent des accidents. Le sous-marin nucléaire britannique *Tireless* est en effet ancré à Gibraltar depuis le mois de mai, suite à une panne grave initialement présentée par les militaires anglais comme liée à un«défaut mineur».

Mais selon le quotidien britannique *Guardian* du 28 octobre le sous-marin en question était à quelques heures d'une fusion du coeur de son réacteur, qui aurait eu comme conséquence désastreuse, un véritable Tchernobyl-sur-mer.

La marine britannique a d'ailleurs rappelé l'ensemble de sa flotte de sous-marins nucléaires (une douzaine d'unités), il semble en effet que le «défaut» ayant conduit le Tireless au bord de la catastrophe soit une tare générique reproduite sur l'ensemble de la flotte de sa majesté. Il s'agirait d'une fuite dans le circuit de refroidissement due à la soudure défectueuse d'un joint impossible à isoler...

De source marocaine à fin novembre on évoquait pour le surplus une pollution radioactive, jusqu'alors niée, dans les eaux traversée par le sous-marin en question.

A Gibraltar et en Espagne en général de nombreuses manifestations ont eu lieu pour protester contre l'arrogance et l'incurie des autorités britanniques en la matière, mais «*nos*» médias n'en ont guère parlé. Solidarité avec nos «*partenaires pour la paix*» de l'OTAN oblige ? *(pv)*

Bure: quoi de neuf ?

Des nouvelles du front de résistance à l'enfouissement des déchets radioactifs.

Coup de chapeau aux vaillants résistants de Bure dans la Meuse qui ont campé tout l'été face au chantier de l'ANDRA (L'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) et aux forces de l'ordre.

Côté chantier ça semble hélas avancer : les derniers travaux de reconnaissance géologique avant le creusement des puits d'accès du futur laboratoire souterrain de recherches sur les déchets nucléaires (lire : dépôts de déchets radioactifs) ont été entamés. Les puits d'accès ont dû être creusé début septembre. Les ouvriers ont commencé la réalisation de deux forages d'une vingtaine de centimètres de diamètre et d'une profondeur de 510 mètres pour déterminer la densité et la porosité de la couche argileuse du site du laboratoire. Les opposants n'ont pas désarmé devant l'avancée des travaux: la Coordination nationale contre l'enfouissement des déchets radioactifs a instauré depuis le 1er juillet et jusqu'à la fin de l'été une permanence sur le site où des antinucléaires se relayaient jour et nuit.

Aux côtés des militants locaux, des opposants au nucléaire sont venus à la rescousse de tous les coins de la France et des pays voisins : Italie, Allemagne, Luxembourg et Suisse.

Bel exemple de résistance citoyenne à la folie des gouvernants, dont il faudra nous inspirer dans nos futurs mobilisations. Nos déchets helvétiques sont à la porte avec de belles joutes à la clé.

Serons-nous prêts à aller camper au Wellenberg ?

Vive la résistance antinucléaire !

ACR

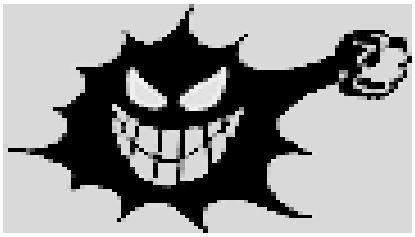

Contact auprès de la:

Coordination nationale des collectifs contre l'enfouissement des déchets radioactifs,
33 rue du port, 55000 Bar-le-Duc
www.multimania.com/burestop

Superphénix c'est fini.... Vraiment ?

Si la décision d'arrêter Superphénix a été prise en juin 1997, sa réalisation est d'autant plus difficile que rien n'avait été étudié pour cela.

A l'automne 1999, un calendrier est en place étalant les opérations jusqu'en 2005. Il prévoit qu'à partir d'octobre 1999, commence l'extraction du plutonium et son stockage sur place dans des piscines prévues à cet effet.

L'opération qui nécessite pour chaque élément un nettoyage très strict devait durer 18 mois. Mais c'était compter sans les traditionnelles pannes qui se poursuivent même après l'arrêt de la production d'électricité. Un déraillement d'un treuil dans le tourniquet provoque un premier retard de 2 mois, le temps de nettoyer l'appareil et de refaire la procédure.

Entre décembre et janvier, 22 éléments de plutonium sont sortis (sur 650). C'est alors que l'on s'aperçoit que le procédé prévu laisse trop de sodium mélangé et qu'il y a des risques d'incendie. La procédure est de nouveau stoppée.

Mi-avril, la DSIN accepte la sortie de cinq nouvelles barres selon un nouveau procédé.

Même sans nouvelles pannes, il faudrait attendre fin 2001 pour que l'ensemble du plutonium soit sorti, lavé et stocké dans les piscines voisines.

Ce n'est qu'à ce moment qu'un accident nucléaire ne pourrait plus avoir lieu ...dans le réacteur.

D'ici là, des entrepôts pour stocker le sodium auront été mis en place. Mais pour manipuler le sodium, plus ou moins radioactif, il faudra un décret et une enquête publique. Du fait des élections présidentielles, cela n'aura pas lieu avant 2002 et durera 18 mois, sauf incident (risques élevés d'incendie et d'explosion).

Début 2003, commencera le démantèlement des structures du réacteur les moins radioactives.

Fin 2005, le réacteur ne comprendra plus que des parties inertes trop radioactives pour être démontées.

La neutralisation du sodium pourrait durer jusqu'en 2010. Ce sera la fin du risque d'accident chimique. Il faudra ensuite trouver un moyen de se débarrasser des piscines remplies de 5 tonnes de plutonium...

Il faudra également trouver une destination au deuxième coeur fabriqué en son temps, actuellement stocké à Cadarache qui referme cinq tonnes de plutonium supplémentaires.

Il y a actuellement 380 personnes qui travaillent sur le site, lequel devrait encore occuper du monde pendant quelques dizaines d'années.

Source : La Croix, 17 avril 2000 in Silence No 263, Novembre 2000

Dampierre, vous connaissez ?

Son abbatiale, son vignoble, le célèbre musée du coupe ongle, sans oublier la fameuse soupe servie au café de la mère Catherine...

Et bien malgré tous ces atouts touristiques, je vous déconseille formellement d'aller y passer vos prochaines vacances, on n'est jamais trop prudent ! En effet dans cette merveilleuse région du Loiret, pas si loin de Paris, il y a malheureusement, en plus de toutes les curiosités décrites ci dessus, une installation nucléaire dont le fonctionnement a réussi à donner de l'urticaire à M. Lacoste (Grand manitou à la DSIN - division de sûreté des installations nucléaires - en France). Notre reportage exclusif !

Note de l'éditeur :
LES AMES SENSIBLES SONT INVITÉES A S'ABSTENIR DE LA LECTURE DE L'ARTICLE CI-DESSOUS.

«Culture de la sécurité»

Chez EDF, l'on se targue d'avoir une culture de la sécurité notamment dans les installations nucléaires. Tous les 2 à 3 ans, chaque centrale nucléaire est soumise à un audit. C'est toute une équipée d'ingénieurs et d'inspecteurs qui passe au scanner l'ensemble des équipements. Dans le cas qui nous concerne, en 1996 déjà, un audit avait pointé des dysfonctionnements… Mais ceci est de l'histoire ancienne, et comme nous allons le voir tout de suite, le vécu est amplement suffisant pour attraper quelques cheveux blancs.

En effet, le dernier audit en date, a été rendu public le 24 août dernier, et a mis en émoi la presse hexagonale, il y avait de quoi:

- Opérateurs non habilités aux commandes (formations incomplètes).
- Blocage du signal d'alarme.
- Encadrement désorganisé.
- Les règles de sécurité ne sont plus assurées notamment dans les lieux névralgiques de la centrale.
- Des personnes rencontrées n'avaient qu'une connaissance approximative ou erronée des modes de fonctionnement du site.
- Rejet d'huile «*très faiblement contaminée*» dans la Loire.

Conclusions de l'audit

Les conclusions de cet audit effectué par 25 ingénieurs et 15 inspecteurs, le 7 juillet dernier, sont pour le moins explicites. Le 28 septembre, devant le personnel, M. Lacoste a même menacé cette centrale de fermeture si d'ici le prochain audit fixé au printemps 2001 les choses ne se sont pas nettement améliorées.

En plus, cette situation ne semble pas être nouvelle, l'audit de 1996 comme on l'a vu, faisait déjà état de «*dysfonctionnements*», des «*écarts par rapport aux autres centrales*» avaient été constatés et un plan d'action mis en œuvre fin 1999, manifestement sans grand effet. En 1999, ce ne sont pas moins de 43 incidents qui ont été déclarés, et pour cette année nous en étions à 32 dont 1 au niveau 2 de l'échelle au 29 septembre.

C'est effarant, cette centrale semble être gérée comme pourrait l'être une fabrique de yo-yo ! Selon les organisations syndicales (compte rendu d'une réunion de celles-ci avec M. Lacoste), il y a d'énormes problèmes internes:

- Une réorganisation depuis 1998 qui ne semble plus arrêter de réorganiser partiellement (maintenance, conduite, tertiaire), ceci imposé sans concertation semble plus contribuer à désorganiser et à faire perdre les références du personnel.
- Les effectifs dans certains services stratégiques sont en déficit chronique.
- La direction n'écoute pas le personnel, mais passe « en force »
- Il y a de graves problèmes de rotation, (depuis fin 97, tout le collège de direction et quasiment tous les chefs de service ont changé).

Au nom du pognon

Je ne sais pas s'il est encore nécessaire de faire des commentaires. Nous sommes devant l'éternel problème de l'être humain prêt à tout et n'importe quoi afin de toucher sa paie de fin du mois, que fait la police, que font les syndicats, que fait-on ?

Reymond Beffa

Un «consensus» mou sur une fausse sortie ?

Le gouvernement fédéral dit «rouge-vert» et les compagnies électriques se sont mis d'accord pour «limiter» la durée d'exploitation des centrales nucléaires existantes. Mais, d'autre part, la «libre exploitation» des centrales doit être garantie, tout comme le maintien d'un «haut niveau de sécurité» et le respect des dispositions légales pour leur durée d'exploitation restante, ainsi que le démantèlement.

Pour chaque installation, on a défini la quantité d'électricité maximale qu'elle est autorisée à produire entre le premier janvier 2000 et son arrêt définitif (quota de production électrique). L'autorisation d'exploiter une centrale échoit dès que la quantité prévue d'électricité est atteinte par celle-ci ou plutôt la quantité modifiée par les éventuels reports.

Pour chaque centrale, ce calcul se fait sur la base d'une durée d'exploitation de 32 ans à partir du démarrage de l'exploitation commerciale, ce qui permet de calculer la durée d'exploitation restante après le premier janvier 2000.

Pour Obrigheim (mise en service en 1968), un régime transitoire a été décidé jusqu'au 31 décembre 2002.

Ces calculs se fondent également sur une production de référence qui correspond pour chaque centrale à la moyenne annuelle de la production des cinq années les plus productives entre 1990 et 1999.

Cette production annuelle de référence s'élève pour l'ensemble des centrales nucléaires à 160,99TWh/an, sans la centrale nucléaire déjà arrêtée de Mülheim-Kärlich. (Un terrawatt/heure correspond à un milliard de kilowatts/heure).

Les sociétés de distribution peuvent reporter d'une centrale à une autre des quantités d'électricité à produire (droits de production) par simple communication à l'Office fédéral

pour la radioprotection (BfS).

Pendant la durée d'exploitation restante, les normes de sécurité élevés prescrits par la loi devront continuer à être respectés, mais le gouvernement fédéral s'abstiendra de toute initiative pour modifier ces standards et la conception de la sécurité qui les sous-tend.

Les sociétés de distribution doivent construire le plus rapidement possible des dépôts intermédiaire sur l'emplacement des centrales nucléaires ou à proximité de celles-ci. Dès le premier juillet 2005, l'élimination des déchets radioactifs issus des centrales nucléaires se limitera à leur stockage définitif direct. Jusque là, les transports nucléaires en vue du retraitement restent autorisés.

Face à ce soi-disant consensus atomique, Greenpeace Allemagne a pris position comme suit: le consensus atomique négocié aggrave les risques liés à l'utilisation de l'énergie nucléaire en Allemagne, il ne contraint pas les sociétés électriques à arrêter des centrales, mais leur garantit une autorisation d'exploiter à vie.

De plus, le gouvernement fédéral, en garantissant aux exploitants « *la libre exploitation des installations* » a massivement restreint sa propre influence sur la sécurité des centrales nucléaires. Au lieu de réaliser une sortie rapide du nucléaire, le gouvernement fédéral a offert aux exploitants de centrales une garantie du maintien de leurs installations.

Avec les quantités d'électricité à produire issues de ces négociations, aucune centrale ne devra être arrêtée prématurément, mais chacune pourra rester branchée au réseau aussi longtemps que cela semblera rentable à l'exploitant.

Sur une base de calcul réaliste, la quantité globale d'électricité de 2600 terrawatt/heure correspond à une durée de vie globale de 35 ans pour chaque réacteur! Jusqu'à ce que le dernier réacteur ait été arrêté, on aura accumulé près de 7000 tonnes de déchets hautement radioactifs supplémentaires... quantité presque équivalente à celle qu'a entraîné jusqu'ici l'exploitation de l'énergie nucléaire en Allemagne depuis ses débuts!!!

On voit que finalement la situation en Allemagne ressemble à celle de la Suisse : un arrêt du nucléaire qui prolonge les centrales actuelles (voir No 54 et article d'ACR p. 8-9).

Ce qui signifie que l'on a pas encore fini de parler de nucléaire en Allemagne et que, comme nous le faisons déjà à Genève, il faudra encore se méfier et ne pas se réjouir trop fort de décisions prises par les autorités ici et ailleurs. **PP**

Source: Greenpeace Allemagne

Vote du 24 septembre:
Etats d'âme d'un initiant

Le 24 septembre au soir je me trouvais dans le désespoir. Ainsi donc l'égoïsme avait prévalu une fois de plus, ainsi donc les Suisses ne veulent pas tenir compte des avertissements, pourtant nombreux, des inondations, des tornades qui forcément résultent de l'augmentation de la température, donc de l'énergie dans l'atmosphère. ***(v. encart)***

Les Suisses voient les tornades mais ne veulent pas diminuer leurs gaspillages, ils ne veulent pas payer l'essence et le nucléaire un peu plus cher. Les Suisses ne veulent pas entendre les cris de souffrance de Gaïa, de notre pauvre planète qui se réveille la nuit, transpirante, oppressée…. Je me sentais mal le 24 septembre, je me sens mieux aujourd'hui.

Un ange passe...

L'espoir est revenu dans mes rêves, mon front a ressenti de nouveau la caresse des ailes des anges. Que s'est-il passé ?

J'ai lu hier, dans le train, un article paru dans l'agefi (pour ceux qui ne connaissent pas encore l'*agefi*, c'est un journal économique, destiné aux gens qui jouent à la bourse, un journal «*moderne*» de décideurs et d'investisseurs, un journal «*qui va de l'avant*» même si cet avant là n'est pas un progrès de l'âme mais plutôt un recul).

Un article dans l'*agefi,* écrit par Nadine Keim, coordinatrice du développement au niveau fédéral. A ses yeux, rien n'est perdu, puisqu'il n'a finalement manqué que 3% des voix pour que ces taxes passent la rampe[1], ce qui signifie que 47% des votants étaient déjà conscients de l'enjeu. Pour elle, la situation est simple, elle dit et répète patiemment depuis des années que l'enjeu fondamental est la survie des populations des pays les plus pauvres, qui doivent se développer à leur tour sans précipiter l'impasse écologique mondiale, et que seules les énergies renouvelables peuvent assurer ce développement durable.

...porteur d'espoir

Nadine Keim :

«Tout le monde sera gagnant si on accepte ce virage incontournable vers les énergies renouvelables: l'environnement, les pays en développement, les générations futures et l'économie.»

Une fois que ces mots simples furent dits, et dits dans le journal de l'agefi s'il vous plaît, ils commencèrent à me paraître vrais à moi aussi, et mon espérance eut à nouveau un nom.

Et puis tout de même, pour une première votation sur ce sujet difficile, qui, n'en doutons pas, est un sujet porteur d'avenir, le fait que déjà 5 cantons l'aient accepté (Grisons, Berne, Bâle, Zurich et Genève), dont tous les cantons-ville, c'est déjà un bon début, non ?

Chaïm Nissim

A propos de l'augmentation de l'énergie dans l'atmosphère:

Comme vous le savez en physique la température d'un corps est une marque de l'énergie contenue dans celui-ci.

Il en va de même pour l'atmosphère prise dans son ensemble: c'est un corps physique, gazeux en l'occurrence, qui a une certaine température moyenne, les molécules s'agitent (mouvement brownien) et leur agitation reflète l'énergie de l'atmosphère.

Pendant 150 000 ans cette température était le reflet du contenu en CO_2 dissous dans l'air. Il y eut des périodes de glaciation, tous les 14 000 ans, où le contenu en CO_2 dissous descendait jusqu'à 180 ppm de CO_2, et des périodes plus chaudes, dans lesquelles il montait jusqu'à 280 ppm.

Le contenu en CO_2 dans l'atmosphère variait avec la température, vu que le CO_2 a pour propriété de capturer les rayons infra-rouges du soleil. La température variait au rythme des glaciations, tous les 14 000 ans...

Jusqu'à ce que l'homme se mette à brûler des réserves pétrolières, qui avaient mis des millions d'années à s'accumuler, en quelques décennies, faisant ainsi passer le taux de CO_2 dissous à ...350 ppm, taux jamais atteint depuis 150 000 ans.

Le climat se réchauffe, il y a plus d'énergie dans l'atmosphère, d'où les tornades, typhons et tempêtes qui s'abattent sur nous, nous rappelant que nous faisons partie de la nature, et qu'à trop la mépriser et oublier ses lois elle nous le rend bien… ***(cn)***

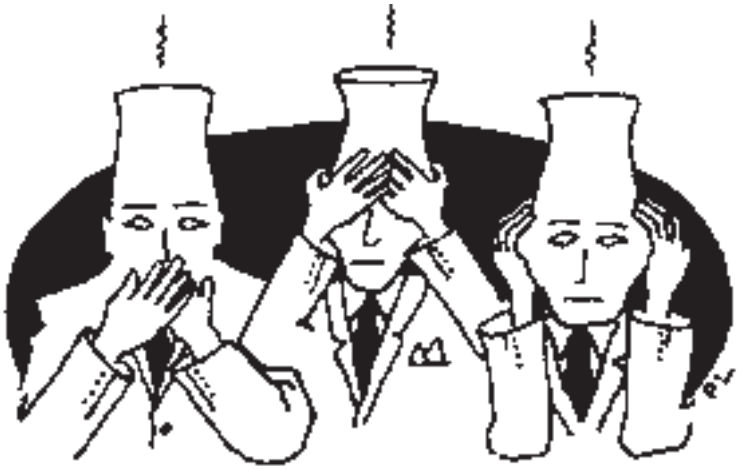

[1] **Précisons que l'écart des voix le moins défavorable par rapport aux taxes en question a été de près de 7 %. Il concernait le contre-projet à l'initiative solaire battu «seulement» par 53.4 à 46.6%. L'initiative solaire elle-même a été balayée une majorité de plus de deux-tiers des voix. (*Note ...du diable qui est dans le détail - pv)***

CERN: David contre Goliath

CONTRATOM a reçu l'enregistrement d'une interview de Pierre Alleman, réalisée par Radio-Zone en septembre 2000, dans le cadre d'une émission intitulée: «Big science, Big business, Big mensonge, le CERN en question.» *

Pierre Alleman, vous connaissez, sa tragique histoire a déjà été évoquée à plusieurs reprises dans nos colonnes.

Au CERN, en bleu de travail

Employé au CERN durant 14 ans par l'intermédiaire d'une société de sous-traitance, passant successivement de la fonction d'aide-électricien, de magasinier, puis d'agent de radio-protection, il a manipulé pendant toutes ces années des déchets extrêmement dangereux (amiante, uranium, radon, pyralène, dioxyne, etc…) sans qu'on ait pris la peine de l'informer sur les risques encourus, travaillant sans protection, sans masque, en simple bleus de travail !

Le cancer

En 1994, le voilà atteint d'un cancer. La direction du CERN en est informé et le licencie sur la champ ! Dépourvu de ressources financières, ne disposant que d'une rente misérable, il se retourne contre son employeur, la société Métareg. Après une lutte acharnée, qui le conduit jusqu'à entamer une grève de la faim, Pierre Alleman gagne son procès. La société Métareg est condamnée pour «faute inexcusable» (celle de n'avoir pas averti son employé des dangers encourus). Par contre, le CERN, lui, est dégagé de toute responsabilité. Un tel organisme est bien évidemment au-dessus de tout soupçon ! Emouvante, l'histoire de Pierre Alleman, racontée avec des mots simples, la voix altérée par les signes de la maladie: le souffle court, la respiration sifflante !

Tchernobyl

Emouvantes les paroles de cet homme malade, qui évoque cependant avec beaucoup de lucidité et de précision les activités qu'il menait dans son ancien job, qui dit la pleine confiance

qu'il avait mise en ces «brillants scientifiques» pour lesquels il travaillait avec constance et application, racontant, par exemple, comment au lendemain de la catastrophe de Tchernobyl, constatant un grand chamboulement dans les mesures de radioactivité, il avait été cherché un physicien en toute hâte qui l'avait immédiatement rassuré : «*ce n'est rien, juste une centrale qui a explosé en Russie, avec quelques petites retombées radioactives, vraiment rien de grave !*» Comment ne pas croire le spécialiste si calé ?

Rejeté par les siens

Emouvante aussi la tristesse qui émane de cet homme trahi par ses anciens collègues qui lui ont tous tourné le dos parce qu'il osait mettre en doute l'intégrité du sacro-saint CERN ! Et la peine qu'il éprouve lorsqu'il se voit refuser tous les services bénévoles qu'il aimerait pouvoir rendre à telle ou telle œuvre d'entraide sous prétexte que les subventions viennent en partie du CERN et que l'on ne peut pas risquer d'engager un contestataire, celui qu'on appelle «l'emmerdeur du Pays de Gex».

Un livre ?

Malade, ruiné, méprisé, exclu Pierre Alleman aura vraiment bu la coupe jusqu'à la lie et pourtant il ne désarme pas ! A l'heure qu'il est il espère trouver quelqu'un qui pourrait l'aider à rédiger un livre pour rendre publique sa mésaventure. Il est aussi à la recherche d'un avocat qui aurait le courage de l'aider à démontrer, par voie de justice, que malgré sa puissance, le CERN n'a pas toujours raison !

La CRII-RAD

L'émission de Radio-Zone va cependant plus loin que la seule évocation de la triste histoire de P. Alleman. La parole est aussi donnée à la CRII RAD, par la voix du physicien nucléaire, Bruno Chareyron qui évoque la petite enquête effectuée par son organisme en 1996 sur les lieux mêmes du CERN.

Enquête sommaire certes, mais qui met bien en lumière le décalage existant entre l'image du CERN, image de haut niveau, de rigueur, etc… et la réalité sur le terrain : un homme sans formation découpant au chalumeau des déchets radioactifs sans masque et sans protection et des déchets radioactifs retrouvés dans des poubelles !!!

L'avenir

Pour la CRII-RAD, il est très important qu'il y ait une prise de conscience des autorités genevoises et françaises, du public et des médias sur le problème du CERN, problèmes de protection des personnes, problèmes de rejets dans l'environnement, problèmes de gestion des déchets et aussi le souci de la nouvelle machine géante qui est en construction, le LHC, avec toutes les questions que cela pose :

- sur la fabrication du tritium dans l'eau qui va environner la machine
- sur l'activation des sols autour de la machine
- sur le rayonnement qui va réussir à s'échapper du sol, etc…

Après avoir identifié un certain nombre de lacunes dans le système de surveillance et de contrôle, la CRII-RAD se dit inquiète. Elle aimerait fortement parler avec les communes, les collectivités, les associations, pouvoir étudier à fond le dossier soumis à enquête

publique, avoir la possibilité de poser des questions aux techniciens du CERN, faire un certain nombre de contrôles préalables !

Echec politique

Hélas, trois fois hélas, après l'échec des démarches entreprises auprès du Grand Conseil de Genève en 1997 pour dégager un budget dans le but de faire procéder à une expertise indépendante au CERN, il ne s'est toujours pas trouvé de forces politiques tant en Suisse qu'en France capables d'imposer expertises et contrôles réguliers dans ce temple de la science moderne. Cependant, un homme seul continue à se battre : David contre Goliath ! Chapeau bas, Pierre Alleman !

Anne-Cécile Reimann

* *Cassette disponible au prix de 70 FF (port compris) auprès de Nicolas, Radio Zinzine, 04300 Limans, France Tél: 0033 4 92 73 10 50*

Lueur d'espoir

Vendredi 17 novembre, le Grand Conseil du Canton de Genève a approuvé à une nette majorité et renvoyé au Conseil d'Etat la pétition de CONTRATOM datée du 16 décembre 1997 invitant les autorités genevoises à intervenir pour que soit réalisée dans les plus brefs délais une étude, confiée à un organisme reconnu et indépendant (la CRII-RAD) établissant un état des lieux complet sur les différents problèmes liés à la radioactivité au CERN et leurs incidences éventuelles. Le Conseil d'Etat est également invité à soutenir politiquement la concrétisation de cette étude à réaliser en collaboration étroite avec les parties concernées : scientifiques, élus français et suisses, représentants des syndicats des travailleurs concernés et association de défense de l'environnement. Le Conseil d'Etat a un délai légal de 6 mois pour réagir à cette invitation pressante de CONTRATOM relayée dorénavant par une majorité parlementaire. Nous ne laisserons bien évidemment pas passer ce délai sans nous en préoccuper... *(ac)*

La pétition de CONTRATOM pour une expertise indépendante au CERN, suite…

La longue – trop longue ! – saga de CONTRATOM sur le CERN continue : il y a 5 ans déjà que nous nous battons pour que le CERN accepte une contre-expertise indépendante de la CRII-Rad sur ses actions, sur ses méthodes de prévention, sur ses techniques, en ce qui concerne les risques radiologiques.

Je ne peux ici vous résumer même succinctement les précédents épisodes : depuis 5 ans, il y a eu 4 résolutions, deux motions, un amendement à un projet de loi, une pétition, cinq conférences de presse, un débat public, et des courriers et articles dans la presse très nombreux…

Que font les commissions ?

Pour l'essentiel nous pensons – depuis 5 ans ! - que les commissions actuelles de surveillance de la radioactivité, commissions mixtes franco-suisses pour le CERN, ne font pas leur boulot avec toute la ferveur et l'esprit critique que nous attendions de la CRII-RAD. En effet seuls des anti-nucléaires, compétents autant qu'on peut l'être sur le plan technique, (sur ce point la longue carrière professionnelle de la CRII-RAD plaide en sa faveur !), peuvent traquer la bêtise et le manque d'informations avec la rage nécessaire, et la santé des travailleurs du CERN ne sera que meilleure si les méthodes de travail sont plus prudentes.

Démontage du LEP

Bientôt, certains éléments lourds du LEP seront progressivement démontés, - certains ont été exposés à un rayonnement assez intense, et sont bel et bien radioactifs – par des ouvriers certes munis de chalumeaux, ou de scies électriques, mais pas toujours suffisamment informés pour savoir bien se prémunir contre les risques d'inhaler de petites particules radioactives qui volent suite au découpage de certains composants.

Grand Conseil

Le Xème épisode de cette saga a eu lieu une fois de plus au Grand Conseil, une pétition de CONTRATOM qui datait de décembre 1997 a été discutée en commission de la santé et approuvée par le parlement genevois à une nette majorité le 17 novembre dernier et renvoyée au Conseil d'Etat. Espérons qu'elle aura la suite qu'elle mérite. *Affaire à suivre...*

Chaïm Nissim

Pourquoi est-il urgent de sortir du nucléaire?

Comment sortir du nucléaire?

Une belle brochure, facile à lire, bien argumentée, entièrement illustrée.
44 pages couleur
30 FF port compris

A commander dès aujourd'hui au réseau

«Sortir du nucléaire»
9, rue Dumenge
69004 LYON

Je souhaite recevoir ___ exemplaire(s) de la brochure « *Par ici la sortie... du nucléaire* »

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse : _____

_____

_____

Moscou va-t-il s'enrichir en important des déchets nucléaires suisses ?

Les Russes auraient pour projet l'importation de 20 000 tonnes de combustible usagé pendant 10 à 15 ans pour les stocker dans des sites soi-disant sûrs...

Il s'agirait ainsi de financer une augmentation de la production nucléaire russe, qui permettrait d'ailleurs de diminuer une part de la consommation intérieure de gaz naturel afin de pouvoir en exporter plus. En clair: produire et récupérer de la merde, pour pouvoir vendre de l'énergie plus ou moins «*propre*» à l'Occident… Inutile de dire que les Verts russes ne sont pas du tout d'accord: «*plus de 300 millions de mètres cubes de déchets se promènent dans les lacs et les rivières du pays, et 14 000 tonnes de combustible usagé attendent d'être retraitées…*» révèle Valeri Mienchijkov, un ancien du conseil de sécurité. «*Il faut ajouter à cela le problème des réacteurs des sous-marins mis à la casse (…) Il faudrait 100 à 200 milliards de dollars pour y parvenir.*»

Les organisations écologistes veulent rassembler les deux millions de signatures nécessaires constitutionnellement pour obtenir un référendum contre le projet.

Ce qui est d'autant plus grave pour nous est que la Suisse est le seul pays occidental qui s'intéresserait aux propositions russes… Les exploitants suisses exigent un changement de la loi pour permettre l'exportation des déchets sans restriction aucune! Evidemment puisque le dumping des prix russes diminuerait de moitié les coûts usuels de retraitement! Alexandre Nikitine (qui avait dénoncé les conditions d'entretien de la flotte nucléaire russe) a quant à lui déclaré qu'il n'y avait ni site adéquat en Russie, ni la technologie requise…

Quant à nous, nous nous opposerons à tout changement de la loi et à toute exportation des déchets nucléaires suisses vers d'autres pays: la lutte sera chaude !

Philippe Gobet

JAB
1211 Genève 8

PP (Journal)
CH-1211 Genève 8

2001 arrive !

Dons, abonnements, cotisations... au CCP 12-13446-0

CONTRATOM on ze WEB

Eh oui, notre site existe, il est en pleine construction, mais ne demande qu'à être visité à l'adresse suivante :

www.contratom.ch

Vous pouvez aussi nous envoyer des messages électroniques à l'adresse :

info@contratom.ch

Merci de nous communiquer vos remarques et propositions d'améliorations.